



Communiqué de presse

Nouvelle SICAV immobilière réservée aux investisseurs qualifiés

Lausanne, le 3 novembre 2020

La FINMA a autorisé le 4 juin 2020 la création de Themis Capital SA, nouvelle société de gestion d'actifs immobiliers ainsi que le lancement de Themis Real Estate SICAV, une SICAV immobilière réservée aux investisseurs qualifiés selon l'art. 10 al.3 et 3ter LPCC. Il s'agit seulement de la 8ème SICAV immobilière approuvée par la FINMA.

La première période de souscription de Themis Real Estate SICAV s'étendra du 4 novembre au 4 décembre 2020. Le but de cette première émission est de réunir CHF 60 millions pour constituer un portefeuille d'immeubles résidentiels dans un premier temps, en Suisse romande et dans les certains pôles d'activité économique de Suisse alémanique.

L'allocation d'actifs de la SICAV sera composée de biens immobiliers de type Core/Core + et des objets de type Opportunistic ou Value-add pourront compléter le portefeuille s'ils offrent un potentiel intéressant.

Le portefeuille au lancement sera constitué de 18 objets qui ont été réservés. Ils constitueront un portefeuille diversifié à 99% résidentiel, composé de 329 appartements et 5 commerces. Le portefeuille offrira un potentiel de valorisation et de développement, incluant des zones à bâtir.

Themis Real Estate SICAV délègue sa gestion à Themis Capital SA.

CACEIS, le leader européen des services pour l'asset management, a été choisi pour assurer la Direction de fonds (CACEIS (Switzerland) SA, Nyon) et être la banque dépositaire (CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse).

Les investisseurs profiteront d'une gestion professionnelle et efficiente et d'une diversification importante de leur investissement. La SICAV n'étant pas cotée en bourse, l'investissement durant cette phase de lancement se fait sur la base de la VNI, sans agios, contrairement aux fonds ou SICAV cotés.

La structure de la SICAV offre aux investisseurs des avantages en termes d'imposition tout en leur conférant un statut d'actionnaire, à même d'influencer les cours des affaires en votant aux assemblées générales. Ils peuvent souscrire en capital ou par le biais d'un apport en nature de biens immobiliers qu'ils détiennent déjà.

Le règlement de placement et statuts intégrés, ainsi que les documents de souscription, sont disponibles sur demande auprès de Themis Capital SA ou de CACEIS (Switzerland) SA, Nyon, et sur le site Swiss Fund Data (www.swissfunddata.ch).

A propos de Themis Capital SA et Themis Real Estate SICAV

Les conseils d'Administration de Themis Real Estate SICAV et de Themis Capital SA, ainsi que l'équipe de Themis Capital SA sont constitués de professionnels de l'immobilier, de l'asset management et du private equity. Themis Capital SA a été constituée pour permettre la mise en œuvre d'une vision de l'investissement immobilier développée au fil des années par leurs expériences, basée sur les valeurs de justice et d'équité.

Conseil d'administration de Themis Capital SA

Madame Christina Riva (présidente), Pierre Liénard (Vice-président), Christophe Bonvin et Yann Tavernier.

Direction de Themis Capital SA

Yann Tavernier CEO, Jérôme Chevallerau, COO, Marco Panico, CPO et Alain Kratzer, CFO.

Conseil d'Administration de Themis Real Estate SICAV

Maître Laurent Schenk (Président), Fernand Mariétan (Vice-président), Juan Pedro Iglesias Lemos et Yann Tavernier.

Contact média

Jérôme Chevallerau, COO

+41 58 255 02 80

j.chevallerau@themis-capital.ch